

## Herbicides céréales

# Dublett®

Le partenaire anti-dicotylédones de votre programme de désherbage en sortie d'hiver

- **Haut niveau d'efficacité** sur l'ensemble des dicots classiques et difficiles
- **Souplesse d'utilisation** en sortie d'hiver
- **Gestion pérenne** du désherbage grâce à ses deux modes d'action anti-dicotylédones



## Dublett®, largeur de spectre et haut niveau d'efficacité contre les dicotylédones



coquelicot



gaillet



véronique de Perse



pensée

**Stade jeune** : cotylédons à 4 feuilles

**Stade développé** : 4 à 8 feuilles

- Très sensible (TS)
- Sensible (S)
- Moyennement sensible (MS)
- Peu sensible (PS)
- Très peu sensible (TPS)



	Adventices	Jeunes	Développées
Alchémille des ch.			
Anthrisque commun			
Bleuet			
Capselle BP			
Carotte			
Coquelicot			
Fumeterre			
Gaillet			
Géranium sp.			
Jonc des crapauds			
Lamiers			
Matricaires sp			
Myosotis			
Pensée			
Ravenelle			
Sanve			
Séneçon			
Stellaire			
Véronique f. lierre			
Véronique de Perse			
Véronique des ch.			

## Recommandations d'utilisation



Stade céréales

### Problématiques

Dicots «classiques» et «difficiles» : coquelicot, fumeterre, ombellifères, crucifères, gaillet, véronique...



Dicots «classiques» et «difficiles» + graminées

### Recommandations céréales d'hiver

DUBLETT® 1,3 L/ha

DUBLETT® 1,3 L/ha + AG+ Huile

Sur orges de printemps : Dublett® s'utilise seul ou en mélange avec d'autres anti-dicotylédones.

## Souplesse d'utilisation

- Utilisable sur toutes céréales d'hiver (sauf avoine) et sur orges de printemps
- Efficace dès 5°C ; hygrométrie supérieure à 60% ; éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement
- Compatible avec les principaux antigraminées foliaires du marché
- Applicable du stade début tallage de la céréale au stade épi 1 cm (autorisé jusqu'au stade 1 nœud).

## Dublett® pour une gestion pérenne du désherbage anti-dicotylédones

Dublett® est l'association performante de deux substances actives dont les spectres d'efficacité sont complémentaires et dont les modes d'action distincts sont sans inhibiteur de l'ALS\*.



\*Inhibiteur de l'ALS : mode d'action Groupe B, sulfonylurée par exemple

## Qu'est-ce que Dublett® ?

Marque déposée BASF	Dublett®
AMM	N°2120066
Composition	20 g/L picolinafène + 697,2 g/l de dichlorprop-P sels de potassium (équivalent à 600 g/l de dichlorprop-p)
Formulation	SL (concentré soluble) – bidon de 10L
Usages autorisés	Désherbage du blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, tritacale, seigle d'hiver, orge de printemps, épeautre
Dose autorisée	1,33 L/ha
Stades d'application	Post-précoce des céréales ; recommandation BASF : stade début tallage à épi 1 cm (BBCH20-BCH30) ; autorisé jusqu'au stade 1 nœud (BBCH 31)
Nombre d'applications	1 application par an - ne pas fractionner
ZNT aquatique	20 mètres
ZNT arthropodes et plantes non cibles	5 mètres
DAR	F - [BBCH 31]
DRE	24h après le traitement
IFBM	Dublett® est inscrit sur la liste des spécialités testées et acceptées sur orges de brasserie.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. : 700CEHE0120QUEST

DUBLETT® :SGH05, SGH07, SGH09 – ATTENTION - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient du dichlorprop-P et du benzoate d'isopropyle. Peut produire une réaction allergique.



SGH05 SGH07 SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**